



TRAITEMENT ANTI-DERAPANT POUR SOLS GRES ET CARRELAGES

SECURI GROUND

PROPRIETES :

SECURI GROUND est un agent de traitement anti-glissant et anti-dérapant pour les sols à base de grès, pierre, céramique. **SECURI GROUND** s'utilise sur les sols secs et surtout mouillés que l'on trouve dans les hôpitaux (blocs opératoires...), grandes surfaces, piscines, ateliers, abattoirs, terrasses, etc.

SECURI GROUND est également efficace sur les sols en granit (trottoirs, halls...) ainsi que sur tous les matériaux lisses.

Par réaction chimique, **SECURI GROUND** développe des micro trous qui permettent l'adhérence sans dégradation de l'aspect de la surface.

L'effet de **SECURI GROUND** est immédiat et nécessite un temps d'application très court.

MODE D'EMPLOI

Appliquer **SECURI GROUND** pur à la brosse ou par pulvérisation. Laisser agir quelques minutes et rincer à l'eau claire. L'utilisation de gants est recommandée.

Pouvoir couvrant : 1 Litre pour 15 à 25 m² selon le support.

Par mesure de précaution, effectuer toujours un essai sur une petite surface.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- **SOLUBILITE** Soluble dans l'eau en toutes proportions
- **STABILITE** Craint le gel
- **DANGERS** Provoque des brûlures
Nocif en cas d'ingestion
- **ÉTAT PHYSIQUE** Liquide fluide
- **COULEUR** Jaune
- **PH** 3 – 4

*PRODUIT A USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL - FICHE DE SECURITE DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE.
Cette fiche technique annule et remplace les précédentes concernant ce produit (Septembre 2011)*

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappent à notre contrôle. De ce fait, ces informations ne peuvent être en aucun cas considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'utilisation défectueuse. Il appartient donc à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

